



AVIS PUBLIC

Publication du Règlement 22-1140

Pourvoyant à l'exécution des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc et d'égouts des rues Aubin et Mousseau pour un montant de 2 810 000.00 \$ répartie sur une période de 20 ans

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- que le conseil municipal a adopté le 12 décembre 2022 le Règlement ci-dessus mentionné ;
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : http://www.saint-donat.ca/citoyens/Avis_d_interet_general.cfm ;
- que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce Règlement le 15 février 2023 ;
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 23 février 2023 ;

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1)

Fait à Saint-Donat, ce 23 février 2023

Gabriel Leblanc, greffier
Directeur du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Gabriel Leblanc, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 23 février 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 23 février 2023

Gabriel Leblanc, greffier
Directeur du greffe